



VILLE DE TOURVES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 FEVRIER 2026

Date de la convocation Le 12 Février 2026
Conseillers municipaux en exercice 28

Présents : ALLISIO Michel – BOYER Kévin - CAMPERO Gilbert – CANOLLE Claire (arrivée en séance à 18 heures 11) - CERTAIN Patricia - COMBET Jean-Pierre - CONSTANS Jean-Michel - CÔRTESE Régis - CRABETT Josiane – FIRMIN Myriam – GALIZZI Josiane - GIRAUDO Catherine - HERMAND Rose-Marie - LAURES Mireille - MIONNET Sabine – OLIVE Fabien - PAONE Fabienne – QUICKE Pierre - RECOUS Jacques - ROUX Daniel - TOUCHE Colette

Délégations de votes : LAFFARGUE Perrine à PAONE Fabienne – DOL Jérôme à CAMPERO Gilbert

Absents : BOTTA William – DEMIT Sébastien – DONGAR Max - GIRELLO Nathalie – LAMANA Florian

Madame Mireille LAURES a été élue secrétaire de séance.

Effectif théorique légal de l'Assemblée	29
Conseillers présents au moment du vote	21
Absents	5
Procurations	2
Votants	23
« POUR »	23
« CONTRE »	0
« ABSTENTION »	0

DELIBERATION N° 017/2026

OBJET Demande de subvention complémentaire au Conseil Départemental du Var (Aide aux communes 2026) pour « l'Aménagement du Jardin Rollandy »

RAPPORTEUR Jean-Michel CONSTANS

RAPPORT DU MAIRE AU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le projet « d'Aménagement du Jardin Rollandy » a déjà fait l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Départemental en 2025 dont le montant prévisionnel des travaux à charge de la collectivité a été évalué à la somme de 52 135 € HT ;



Considérant la possibilité d'obtenir une subvention d'investissement du Conseil Départemental du Var (Aide aux communes 2026) ;

Le montage financier est le suivant :

Aménagement du Jardin Rollandy (demande complémentaire)		
NATURE DU FINANCEMENT	TOTAL SUBVENTIONS H. T	%
Autofinancement communal	26 067.50 €	50 %
Conseil Départemental du Var (Aide aux communes 2026) – Demande complémentaire	7 820 €	15 %
Conseil Départemental du Var (Aide aux communes 2025)	18 247.50 €	35 %
Coût total H.T de l'opération	52 135.00 €	100 %

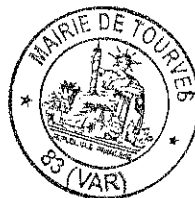
Monsieur le Maire propose donc aux membres du Conseil de solliciter le Conseil Départemental du Var suivant le montant indiqué soit 52 135 € HT, pour « l'Aménagement du Jardin Rollandy ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-29 ;

Vu le descriptif de l'opération à financer,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les partenaires financiers, tel qu'indiqué ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.



Le Maire,

Jean-Michel CONSTANS

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;
- Informe que, conformément à l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon (5, rue Racine – CS 40510 ; 83 041 TOULON CEDEX 9) dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication ; elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Tourves. Cette démarche interrompt le délai de recours contentieux, ce dernier devant être introduit dans le délai de deux mois suivant une décision implicite ou explicite de l'autorité compétente (le silence de l'administration pendant le délai de deux mois valant décision implicite de rejet). Enfin, le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr »

Acte rendu exécutoire après transmission

En préfecture le 23-02-2026

et publication du 23-02-2026

